

H5 La République et les libertés

Activité 1 Liberté ?



Petit rappel...

La Liberté guidant le peuple

(Eugène Delacroix – 1830 –)

Liberté : n.f 1 Etat de quelqu'un qui n'est pas soumis à un maître

3 Droit reconnu par la Loi dans certains domaines

(dictionnaire Larousse)

« **Art. 1er.** Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »
(Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789)

Un décret du 15 mai 1791 accorde l'égalité des Droits politiques aux gens dits « de couleur » nés dans les colonies françaises de parents libres.

4 avril 1792, la citoyenneté est accordée à tous les gens « de couleur » libres.

4 février 1794, abolition de l'esclavage par la loi.

20 mai 1802, rétablissement de l'esclavage par la loi.

1815/1818, la Traite des Noirs (=commerce des esclaves) est interdite.

Décret du 27 avril 1848 abolissant l'esclavage dans les colonies françaises sur proposition du ministre Victor Schoelcher.



H5 La République et les libertés

Activité 2 Le droit de vote pour tous ?

« Citoyens !

Le gouvernement provisoire de la République n'a que d'heureuses nouvelles à annoncer au peuple assemblé. La royauté est abolie. La République est proclamée. Le peuple exercera ses droits politiques. »

Déclaration d'Alphonse de Lamartine, membre du gouvernement provisoire de la II^{ème} République



Louis-Philippe Bosredon Alfred Bramtot Le suffrage universel -1891-
Le vote ou le fusil -1848-

Le droit de vote est accordé par la loi en 1848 : tous les hommes de plus de 21 ans sont concernés...On parle de suffrage universel masculin. Il n'est plus question d'être en capacité de payer l'impôt pour voter... Première occasion, les 10 et 11 décembre 1848 avec la première élection d'un Président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte.

- Que semble faire le personnage avec sa main gauche dans le 2^{ème} document ?
- Sur le 3^{ème} document, quels symboles républicains pouvons-nous repérer ?
- Qui est absent de ces deux documents ?

« Il est douloureux de le dire : dans la société, il y a une esclave. Cette esclave, c'est la femme. L'homme a fait verser tous les droits de son côté et tous les devoirs du côté de la femme. La femme ne possède pas, elle ne vote pas, elle ne compte pas, elle n'est pas là. Il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes. Il faut que cela cesse. Une société est mal faite quand la femme n'a pas le droit de prendre des initiatives. Et l'on reconnaîtra qu'il est difficile de faire le bonheur de l'homme avec la souffrance de la femme. » Victor Hugo, lettre du 8 juin 1872

- Pouvons-nous parler d'égalité de droits ?

De manière générale, la place de la femme n'est pas la même au XIXème siècle que maintenant.

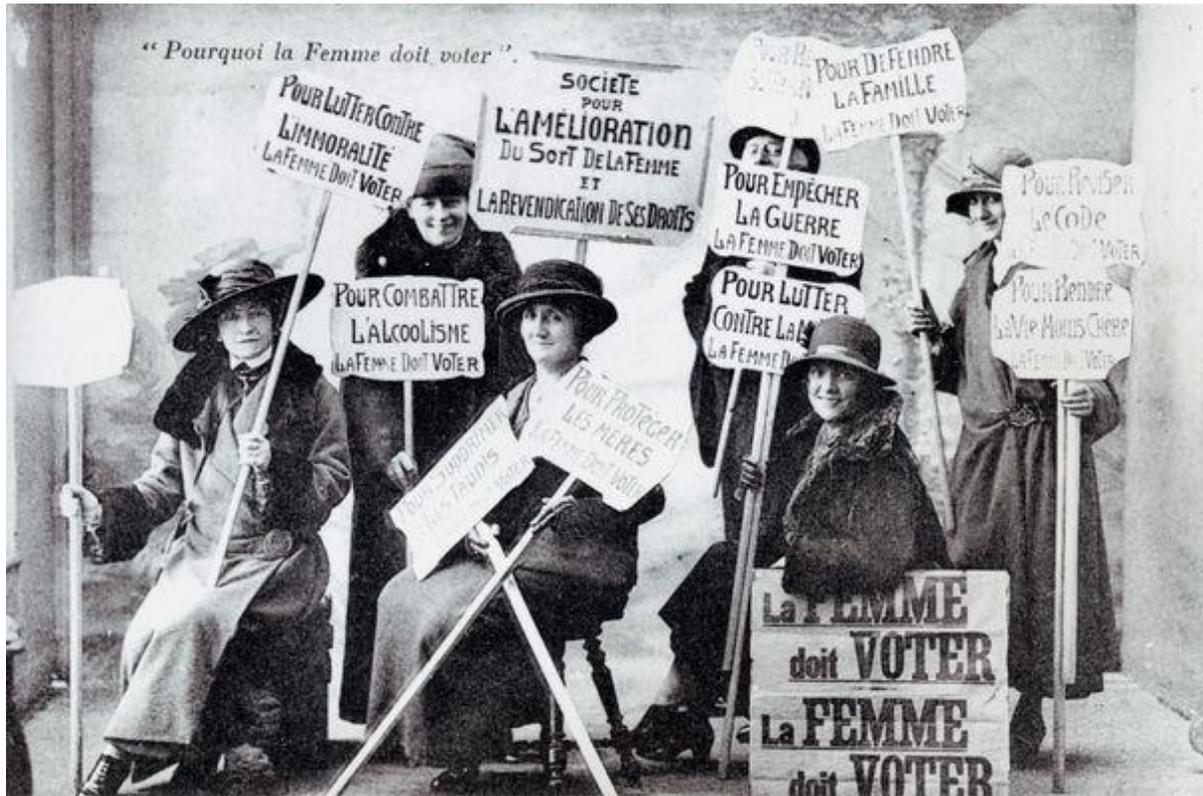
La femme est souvent considérée comme inférieure à l'homme. Elle lui doit obéissance. La femme n'a pas accès libre aux études, ne possède rien et doit demander l'autorisation pour travailler. Pas de droit au divorce.

Salaire beaucoup moins élevé...

Malgré tout quelques progrès sont à noter :

-1882 : enseignement obligatoire pour les filles comme les garçons

-1884 : établissement du droit de divorcer



→ Sur cette carte postale de 1910, un des personnages diffère des autres. Lequel ?

→ Quelle demande revient sur la plupart des pancartes tenues ?

→ Pour quelles raisons ces femmes doivent-elles voter selon elles ?

-28 décembre 1893 : le droit de vote est accordé aux femmes en Nouvelle-Zélande

-1906 : droit de vote ouvert aux femmes en Finlande

-21 avril 1944 : le droit de vote est accordé aux femmes en France

-29 avril 1945 : première élection à laquelle les femmes françaises peuvent exercer leur nouveau droit

→ Combien de temps les Françaises ont-elles dû attendre pour une égalité de droit de vote avec les hommes ?

→ Selon toi, l'égalité Femme/Homme est-elle réelle de nos jours en France ? Donner des exemples d'inégalités s'ils existent ...

H5 La République et les libertés

Activité 3 D'autres libertés ?

D'autres libertés vont être accordés aux citoyens français et vont perdurer jusqu'à nos jours...

-la Liberté de penser : avoir ses propres opinions

-la Liberté d'expression : pouvoir exprimer oralement et/ou par écrit ses avis et opinions

-la Liberté de réunion : pouvoir se réunir sans autorisation et restriction, pouvoir créer et développer des associations et des syndicats

-la Liberté de choisir et de vivre sa religion (ou de ne pas en avoir)

⇒ Compléter le tableau avec les lois et les images qui correspondent :

	Loi	image
Liberté de penser		
Liberté d'expression		
Liberté de réunion		
Liberté liée à la religion		

A Loi du 30 juin 1881 :

« Les réunions publiques sont libres. »

B Loi du 29 juillet 1881 :

« L'imprimerie et la librairie sont libres. »

« Tout journal ou écrit périodique peut être publié sans autorisation préalable. »

« La diffusion des journaux est libre. »

C Loi du 1^{er} juillet 1901 :

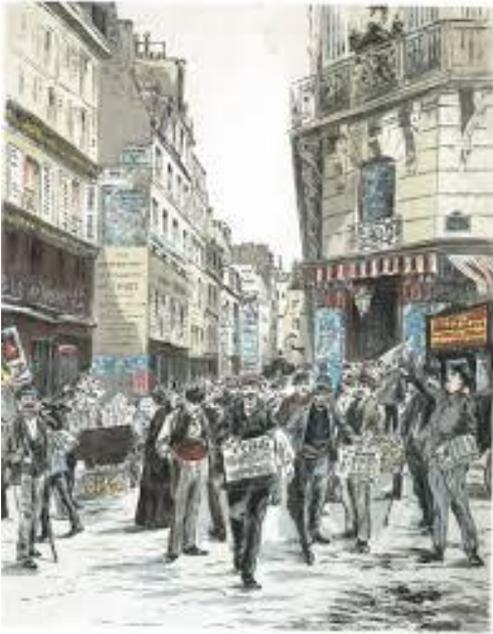
« Les associations de personnes pourront se former librement, sans autorisation ni déclaration préalable. »

D Loi du 9 décembre 1905 :

« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes. »

« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

« Il est interdit de mettre aucun signe religieux sur les monuments publics. »



1



2



3



4